



CONSEIL MUNICIPAL ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2023, À 19 H
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

Le conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge siège en séance ordinaire ce 11 janvier 2023. Sont présents à cette séance : madame la Maire CHRISTINE FRANCOEUR, mesdames les conseillères NATHALIE DENAULT, DEBBIE LAPORTE et LISE A. ROMAIN, monsieur les conseillers GAÉTAN GRAVELINE et PHILIPPE OUELLET

Secrétaire d'assemblée : la directrice générale/greffière-trésorière, madame NAOMIE RIVET.

Également présent : 2 citoyens

1. **OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 13 décembre 2022
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1. Congé d'intérêts pour les propriétaires du matricule 8679-07-0476
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
7. **TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1. Embauche permanente d'un conducteur/journalier des travaux publics
8. **HYGIÈNE DU MILIEU**
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
11. **LOISIRS ET CULTURE**
12. **FINANCES**
 - 12.1. Dépôt du rapport de la directrice générale portant sur les dépenses autorisées depuis le dernier conseil ainsi que la lecture et l'adoption des comptes fournisseurs de décembre 2022
13. **DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ**
 - 13.1 Festival Country Fort-Coulonge/Mansfield
14. **INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL**
15. **INFORMATION MRC DE PONTIAC**
16. **CORRESPONDANCE**
17. **SUIVI DE DOSSIERS**
18. **VARIA**
19. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
20. **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2023, À 19 h
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constatation du quorum, madame la maire CHRISTINE FRANCOEUR souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

Tout comportement agressif, discriminatoire, de harcèlement, d'incivilité ou de manque de respect ne sera pas toléré. Si les consignes ne sont pas respectées, nous pourrions vous demander de quitter les lieux.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-01-001

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par **GAÉTAN GRAVELINE**
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté, en y ajoutant les sujets suivants :

CHRISTINE FRANCOEUR			
Maire			-Élection
PHILIPPE OUELLET			
<i>Responsable du Service incendie et de la Sécurité civile</i>			
<i>Aréna</i>			
GAÉTAN GRAVELINE			
<i>Responsable des Matières résiduelles (déchets, recyclage et composte)</i>			
<i>Comité : Consultatif en urbanisme et Chute Coulonge</i>			
DEBBIE LAPORTE			
<i>Responsable du OH et Parcs</i>			-Compte rendu rencontre OH avec André Fortin
<i>Comité : Ressources humaines</i>			
NATHALIE DENAULT			
<i>Responsable des Finances, Parcs et Sécurité civile et Aréna</i>			
LISE A. ROMAIN			
<i>Responsable de la Culture, famille et aînés</i>			
<i>Comité : Ressources humaines</i>			

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

NAOMIE RIVET			
<i>Directrice générale</i> <i>Greffière-trésorière</i>			

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 DÉCEMBRE 2022

2023-01-002

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2022 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est proposé par **LISE. A ROMAIN**
Et résolu à l'unanimité

QUE d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2022 ; tel que présenté (ou avec les modifications suivantes.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets concernant la Municipalité du Village de Fort-Coulonge. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, madame la maire met fin à la période de questions.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 CONGÉ D'INTÉRÊTS POUR LES PROPRIÉTAIRES DU MATRICULE 8679-07-0476

2023-01-003

ATTENDU QUE les propriétaires du matricule 8679-07-0476 doit 14,64 \$ d'intérêt;

ATTENDU QUE les propriétaires du matricule 8679-07-0476 demandent un congé de ces intérêts;

Il est proposé par **PHILIPPE OUELLET**
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité du village de Fort-Coulonge,
refuse la demande.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 EMBAUCHE D'UN CONDUCTEUR/JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

2023-01-004

ATTENDU QUE le départ de notre éboueur/conducteur;

Il est proposé par **NATHALIE DENAULT**
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité du Village de Fort-Coulonge
procède à l'embauche d'un
conducteur/journalier aux travaux publics #
Employer : 300-008;

QU' il s'agit d'un poste permanent à temps complet
de 40 heures par semaine.

ADOPTÉE

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11. LOISIRS ET CULTURE

12. FINANCES

12.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PORTANT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL AINSI QUE LA LECTURE ET L'ADOPTION DES COMPTES FOURNISSEURS DE DÉCEMBRE 2022

2023-01-005

ATTENDU QUE Mme la Directrice générale, dépose son rapport des dépenses autorisées depuis le dernier conseil, conformément à l'Article 7 du *Règlement 2021-257 portant sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la municipalité* ;

ATTENDU QUE les comptes du mois de décembre ont été vérifiés par **NATHALIE DENAULT et DEBBIE LAPORTE**

ET QU' il y a donc lieu de procéder à leur approbation aux fins de paiement ;

Il est proposé par **NATHALIE DENAULT**
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil du village de Fort-Coulonge approuvent les comptes dans les listes déposées qui totalisent le montant de 76 382,70 \$ se répartissant comme suit :

Salaires payés	27 505,53	\$
Opérations courantes payées	(116 439,45)	\$
Immobilisations payées	63 015,88	\$
Opérations courantes à payer	102 300,74	\$
Total	76 382,70	\$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-APRÈS DÉCRITS :

Je soussignée, NAOMIE RIVET, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec
Ce 11^e jour du mois de janvier 2023.

NAOMIE RIVET,
Directrice générale/Greffière-Trésorière

13. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ

13.1 FESTIVAL COUNTRY FORT-COULONGE/MANSFIELD

2023-01-006

Il est proposé par **DEBBIE LAPORTE**
Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent un don monétaire de 500.00 \$ au Festival Country Fort-Coulonge/Mansfield, ainsi qu'un don non monétaire pour le coût d'électricité pour le bâtiment (ancienne cantine extérieure), moitié des coûts des matières résiduelles (avec facture à l'appui) et la tonte du gazon du terrain avant l'évènement.

ADOPTÉE

14. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

15. INFORMATION MRC DE PONTIAC

- 100 000,00\$ Subvention FARR pour projet Pumptrack

16. CORRESPONDANCE

17. SUIVI DE DOSSIERS

18. VARIA

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets concernant la Municipalité du Village de Fort-Coulonge. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, madame la maire met fin à la période de questions.

20. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2023-01-007

Il est proposé par **DEBBIE LAPORTE**
Et résolu à l'unanimité

QUE

l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée à 19h28.

ADOPTÉE

Présidente

Secrétaire

CHRISTINE FRANCOEUR
Maire

NAOMIE RIVET
Directrice générale/Greffière-
trésorière

« Je, Christine Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal ».